

0110
25.5 de dollars par an
Niveau moyen de revenus

2938

Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)

Stratégie de
jeu COTAMBA

Sénégal

2007-2011

Il s'agit d'un
doc stratégique
mieux pour la
phase de change
de direction
responsabilité
que la phase

Il s'agit de
la responsabilité de
jeu.

Document de travail, Mai 2006

Revue des SRAP =

révision
structure de
la revue à un
doc qui se en
lors d'élaboration



Système des Nations Unies au Sénégal

et que il n'a pas eu
le droit de l'objet est
la date nationale

TABLE DES MATIERES :

TABLE DES MATIERES :	1
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME ANALYTIQUE	6
SECTION I : INTRODUCTION.....	8
SECTION II : LES RESULTATS ESCOMPTES	9
2.1. Le but de l'UNDAF	9
2.2. Les domaines de coopération.....	9
2.2.1. Les trois axes stratégiques de coopération.....	9
2.2.2. Les trois effets de l'UNDAF.....	9
2.2.3. Des Programmes-Cadre thématiques qui se renforcent mutuellement.....	10
2.2.4. Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté	10
2.2.5. Les bénéficiaires ciblés de manière prioritaire : les groupes vulnérables.....	11
2.2.6. Quatre thèmes intégrés : droits humains, équité de genre, VIH/SIDA et développement durable	11
2.3. Les objectifs de développement nationaux et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.....	12
2.3.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal	12
2.3.2. Les axes stratégiques du DSRP II.....	12
2.4. Les Effets attendus de l'UNDAF et la stratégie des programmes pays.....	12
2.4.1. Les Effets UNDAF et les Effets Programmes en relation avec les OMD	12
2.4.2. La Matrice des résultats de l'UNDAF	14
2.4.3. La justification des choix.....	14
2.4.4. L'articulation dynamique entre création de richesse et protection/valorisation des ressources de l'environnement.....	14
2.4.5. La prévention des crises et catastrophes naturelles et la rapidité des réponses	14
2.4.6. Les moyens d'existence durables	15
2.4.7. Les zones de concentration géographiques.....	15
2.5. L'orientation stratégique et le suivi des Effets UNDAF.....	15
2.5.1. Le cadre d'orientation stratégique et de suivi des Effets UNDAF 1 et 2 par rapport aux OMD.....	15
2.5.2. L'Effet UNDAF 3 est consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance	18
2.6. Le rôle des partenaires et la mobilisation des ressources	19

SECTION III : LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES.....	23
SECTION IV : LA MISE EN ŒUVRE	24
4.1 Le dispositif institutionnel	24
4.2. La mise en œuvre du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'UNDAF Tamba	25
4.3. L'approche participative	25
SECTION V : LE SUIVI ET L'EVALUATION	26
5.1. Le plan de suivi-évaluation de l'UNDAF	26
5.1.1. Les priorités en matière de suivi-évaluation de l'UNDAF	26
5.1.2. Le mécanisme de suivi-évaluation de l'UNDAF	26
5.2. L'évaluation de l'UNDAF	27
5.3. Le cadre de suivi-évaluation	27
5.4. Le calendrier du cycle de programmation et de suivi-évaluation	27
ANNEXES	28
ANNEXE I : LA MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF.....	29
1) Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable.	29
2) Services sociaux de base.....	32
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement.....	36
ANNEXE II : LES INDICATEURS DES EFFETS PROGRAMMES DU SNU	41
1) Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable.	41
2) Services sociaux de base.....	44
3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement.....	46
ANNEXE III : LES EFFETS DES PROGRAMMES DU SNU ET DES DROITS HUMAINS	48
ANNEXE IV : LE CALENDRIER DE SUIVI-EVALUATION	50

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité génératrice de revenus
APIX	Agence Nationale chargée de la promotion des investissements et des grands travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP ou CCA	Bilan Commun de Pays
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CDVA	Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CNCR	Conseil National de Concertation des Ruraux
CNDS	Comité National du Dialogue Social
CNSA	Conseil National à la Sécurité Alimentaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (ou Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté –DSRP-)
DEV/info	Logiciel de présentation des données de suivi des objectifs de développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENDA	Environnement et Développement du Tiers-Monde
ENEA	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ESAM-II	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (2001)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FMI	Fonds Monétaire International
GTZ	Coopération technique allemande
IEC	Information Education Communication
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
MAHR	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité alimentaire
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMTM	Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes internationaux
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFADS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social
MFPT	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles
MIA	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey / Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MNIEG	Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de la Bonne Gouvernance
MPBH	Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction
MPDD	Ministère du Plan et du Développement Durable
MPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance
MSE	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques / Comité d'Assistance au Développement
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU DC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies de Lutte contre le Sida
PAC	Programme d'Action Concerté
PAIN	Paquet Intégré d'Activités de Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANAF	Plan d'Action National pour la Femme
PCIME	Prise en charge intégrée des Maladies de l'Enfance
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNT	Programme National de lutte contre la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAESC	Programme spécial d'appui et d'assistance aux enfants victimes du conflit en Casamance
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PVNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapport National du Développement Humain
ROMD	Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement
SBFD	Sous-Comité des bailleurs de Fonds de la Décentralisation
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SE	Suivi – Evaluation
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SPA	Programme Stratégique pour l'Afrique
SR	Santé de la Reproduction
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Représentation du Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
USAID	Agence des USA pour le Développement International
VIH	Virus d'Immunodéficience Humain

RESUME ANALYTIQUE

L'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement en faveur du Sénégal (2007-2011) s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre d'un Document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP) appelé à fédérer toute une série d'initiatives diverses fondée sur l'intensification de la croissance (Stratégie de Croissance Accélérée-SCA en sigle), l'amélioration de la gouvernance (Programme National de Bonne Gouvernance-PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du Cadre Intégré) et la dynamique de développement régional (NEPAD notamment).

L'élaboration du second DSRP (2006-2010) fondé sur les OMD et intégrant les éléments de la stratégie de croissance accélérée et le processus préparatoire du Plan-Cadre pour l'aide au développement des agences du système des Nations Unies (CCA-UNDAF) ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme et de mobiliser les forces vives et les partenaires au développement.

Ces exercices inter reliés ont également permis une analyse des facteurs et des mesures qui mènent à la croissance, qui permettent d'améliorer les actions en faveur des secteurs sociaux essentiels et des infrastructures, qui soutiennent les initiatives en faveur de la bonne gouvernance et qui contribuent à lutter contre la pauvreté, la faim et le VIH-SIDA. Ils mettent également en lumière la nécessité d'un partenariat fort, pour à la fois, permettre une meilleure insertion du Sénégal dans la dynamique de la mondialisation et une valorisation des potentialités de la régionalisation.

Le Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est fondé sur **trois axes stratégiques de coopération** conformes aux priorités du DSRP II, dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, l'équité de genre et le développement durable.

Les axes stratégiques de coopération de l'UNDAF correspondent aux quatre leviers stratégiques du DSRP II et les Effets UNDAF ont été définis pour appuyer les stratégies qu'il prescrit, compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

Sur la base de ces axes de coopération, **trois effets UNDAF ont été définis :**

EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment, au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU.

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement.

Les cibles et les indicateurs pertinents sont issus des exercices de cohérence réalisés dans le cadre de la formulation du DSRP II fondé sur les OMD et les domaines de coopération de l'UNDAF précisent les cibles spécifiques et les valeurs escomptées à l'horizon 2011 et 2015.

Le Tableau ci-après présente une synthèse de la matrice UNDAF 2007-2011

Présentation synthétique de la matrice des Effets UNDAF

Effets UNDAF		
EFFET UNDAF 1 : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable	EFFET UNDAF 2 : Services sociaux de base	EFFET UNDAF 3 : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement
Effets Programmes		
EP 1.1. Capacités productives améliorées (OMD 1)	EP 2.1. Accès aux services de santé de qualité, réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	EP 3.1. Mise en oeuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP-OMD- NEPAD) (OMD 8)
EP 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables (OMD 1, 3, 6)	EP 2.2. Le pouvoir de décision des femmes et l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMD 3)	EP 3.2. Environnement institutionnel, partenariat entre l'Etat et le Secteur Privé, et une gestion rationnelle des finances et de l'APD (OMD 8)
EP 1.3. Création d'emploi (OMD 1)	EP 2.3. Prévention et prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme (OMD 6)	EP 3.3. Promotion des droits humains, du genre, et du développement durable (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.4. Protection des groupes vulnérables contre les abus et violence (OMD 1)	EP 2.4. L'accès universel à l'éducation primaire pour les garçons et les filles (OMD 2 et 3)	EP 3.4. Renforcement des capacités des institutions parlementaire et judiciaire et lutte contre la corruption (OMD 8)
EP 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition (OMD 1)	EP 2.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement (OMD 7)	EP 3.5. Appui à la décentralisation et à la gestion du développement local (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.6. Moyens d'existence des groupes vulnérables et Cadre de vie (OMD 7)		E.P. 3.6. Prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

Source : Atelier national CCA-UNDAF, décembre 2005

SECTION I : INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal et le Système des Nations Unies (SNU) ont entamé en janvier 2005 le second processus de programmation de l'appui du SNU au développement du pays pour la période 2007-2011. L'élaboration de ce Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre d'un Document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP) appelé à fédérer toute une série d'initiatives diverses y compris la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA en sigle).

L'élaboration du second DSRP (2006-2010) fondé sur les OMD et le processus préparatoire du Plan-Cadre pour l'aide au développement des agences du système des Nations Unies (UNDAF) ont permis d'affiner les diagnostics, de mesurer les évolutions et mutations ainsi que les défis qui concourent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces deux exercices se sont fait l'avocat d'une approche intégrée et multisectorielle à même d'étayer les progrès, de consolider les cadres stratégiques et la convergence des initiatives de développement à long terme.

Cet exercice de programmation des Nations Unies s'est articulé en deux phases portant respectivement sur l'élaboration d'un Bilan Commun de Pays (CCA), qui a été validé en novembre 2005 et sur la définition d'un Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Le CCA est l'instrument commun des Nations Unies pour analyser l'état actuel du développement national et identifier les problèmes clé de développement en mettant principalement l'accent sur les OMD et les instruments du SNU relatifs aux droits humains. L'UNDAF est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau du pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux. L'UNDAF procède des analyses du CCA et précède l'élaboration des programmes pays des agences du SNU.

Sur la base des questions identifiées dans le CCA, les choix de l'UNDAF ont été faits dans le triple souci de contribuer à :

- Accroître l'impact de la coopération entre le Sénégal et le SNU ;
- Améliorer le suivi coordonné des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Assurer un rôle clé au SNU dans la coopération pour le développement avec le pays.

Le CCA 2005 pour le Sénégal a mis en lumière quatre défis auxquels le pays est confronté :

- 1) La création de richesse et la lutte contre la faim et la pauvreté,
- 2) L'accès aux services sociaux de qualité et la protection sociale,
- 3) La promotion des droits à un environnement et un cadre de vie sains et durables,
- 4) La bonne gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement.

Le CCA a été conduit selon un processus largement participatif et a été validé lors d'un atelier qui a réunit des représentants du Ministère du Plan et du Développement durable et du Ministère de l'Economie et des Finances, des ministères techniques, des représentants du secteur privé, de la société civile ainsi que les agences du SNU. Suite à cette première phase d'analyse stratégique, un atelier de « priorisation » a été organisé en décembre 2005 auquel ont participé des représentants du Gouvernement sénégalais et les chefs d'agences du SNU qui ont identifié trois axes stratégiques de coopération pour l'UNDAF 2007-2011 : (i) « *Création de richesse et lutte contre la pauvreté* », (ii) « *Services sociaux de base* », (iii) « *Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement* ».

Sur cette base, trois groupes thématiques ainsi qu'un groupe chargé du suivi et de l'évaluation ont été mis en place avec chacun une agence du SNU comme chef de file. Au terme d'une retraite de deux jours, début 2006, et suite à plusieurs séances de travail coordonnées par le président du Comité technique élargi, CCA-UNDAF, les trois groupes thématiques ont procédé, avec l'appui d'un facilitateur, à la définition des domaines de coopération ainsi qu'à la formulation des effets et des produits contenus dans les matrices de résultats et dans le cadre de suivi-évaluation.

SECTION II : LES RESULTATS ESCOMPTEES

2.1. Le but de l'UNDAF

Compte tenu des priorités du pays, telles qu'elles sont définies dans le DSRP II, 2006-2010 en cours de formulation et dans les autres documents stratégiques nationaux, les Chefs d'agences du SNU au Sénégal ont retenu sur la base des conclusions du Bilan commun de Pays (CCA) les orientations suivantes pour l'UNDAF 2007-2011 :

« Dans le souci de se doter d'un cadre de référence visant à mieux répondre aux priorités nationales et à accroître son impact, le Système des Nations Unies au Sénégal a défini un Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable et en axant l'effort sur l'amélioration : 1) des revenus, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, 2) de l'accès aux services sociaux de base, et 3) de la gouvernance ».

2.2. Les domaines de coopération

2.2.1. Les trois axes stratégiques de coopération

Le CCA a identifié cinq domaines prioritaires de coopération pour le SNU : i) Environnement des politiques publiques, en particulier la décentralisation ; ii) Création de richesse et droits économiques ; iii) Accès aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ; iv) Droit à un environnement et un cadre de vie, sains et durables ; v) Gouvernance et partenariat pour le développement.

L'UNDAF retient ces axes en les recentrant sur trois domaines de manière à obtenir une meilleure synergie entre les programmes et projets appuyés par le SNU et un impact accru de ses interventions. L'axe « environnement des politiques publiques » identifié par le CCA est intégré dans la gouvernance tandis que le « droit à un environnement et un cadre de vie, sains et durables » est relié à la création de richesse dans une perspective de développement durable. Ce recentrage permet également à l'UNDAF de mieux s'inscrire dans la planification des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le DSRP II. Les trois axes retenus sont :

- **Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable**
- **Services sociaux de base**
- **Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement**

Pour chacun de ces trois domaines, les Nations Unies possèdent collectivement un avantage comparatif qui devrait permettre à leur appui d'atteindre la masse critique nécessaire pour obtenir les résultats visés. Ces trois domaines couvrent l'ensemble du champ des OMD :

OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

OMD 7 : Assurer un environnement durable

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

2.2.2. Les trois effets de l'UNDAF

Le SNU a défini des résultats spécifiques qu'il entend obtenir durant la période 2006-2011 au titre de sa contribution à la réalisation des priorités et des objectifs nationaux de développement dans chacun des trois domaines de coopération. Ces résultats à atteindre sont définis à trois niveaux :

- celui des effets UNDAF qui portent chacun sur un des trois domaines déterminés ;
- celui des effets attendus des programmes des agences du SNU, effets dont la réalisation permettra d'atteindre l'effet UNDAF escompté en ce domaine ;

- celui des produits appelés à concourir à la réalisation des effets escomptés des programmes du SNU.

Le SNU est responsable collectivement de l'obtention de ces effets. Il œuvre en vue de leur atteinte avec le Gouvernement et les autres partenaires du développement et doit être en mesure de faire état des progrès obtenus.

Les effets UNDAF ont été conçus de manière à apporter une contribution visible aux efforts nationaux dans le domaine prioritaire retenu. Ils sont exprimés sous forme de changement escompté des capacités requises en vue de réaliser les priorités nationales (Effets UNDAF 1 et 2) ou sous forme de changement de comportement (Effet UNDAF 3). Sont présentés ci-dessous les trois Effets UNDAF retenus en précisant les OMD et les droits humains à la réalisation desquels ils visent à contribuer :

EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment, au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU

- OMD 1, 3, 6, 7
- Droit au développement, Droit à un revenu ; Droit à l'emploi ; Droit à la protection sociale ; Droit à l'égalité entre les sexes ; Droits des enfants, Droit à l'alimentation et à la nutrition; Droit à la protection physique et morale; Droit à un environnement sain et durable

EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6, 7

- OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7
- Droit à l'éducation ; Droit à la santé ; Droit à la non discrimination des personnes infectées et affectées par le VIH ; Droit à un environnement sain et durable ; Droit d'accès à l'eau potable ; Droit d'accès à un système adéquat d'assainissement ; Droit à l'égalité entre les sexes

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement

- OMD 1 à 8
- Droits civils et politiques dont le droit à l'état civil et le droit à la justice ; Droit à la non discrimination des personnes infectées et affectées par le VIH (PVVIH) ; Droit à un environnement sain et durable ; Droit au développement ; Droit à la vie ; Droit à la protection civile.

Ces effets UNDAF servent de guides pour l'élaboration des programmes pays et projets appuyés par les agences des Nations Unies ainsi que pour la réalisation de programmes parallèles ou conjoints.

2.2.3. Des Programmes-cadre thématiques qui se renforcent mutuellement

Les trois domaines de coopération font l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique orienté vers la réalisation d'un effet UNDAF. Ces trois programmes s'intègrent au sein du Plan-Cadre UNDAF. Ce dernier a pour caractéristique essentielle de constituer plus que la somme des trois Programmes-cadre thématiques qui en font partie, de la même manière que le Système des Nations Unies est plus que la somme des agences qui le composent. Ceci signifie qu'il faudra, suivant une approche systémique, jouer sur les articulations entre les 3 Programmes-cadre thématiques et les synergies qui permettront de maximiser les résultats recherchés.

2.2.4. Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté

Dans la mesure où le contexte de pauvreté du pays détermine la situation de chacun des domaines d'intervention de l'UNDAF, il est essentiel de s'attaquer à ce phénomène dans l'ensemble du Plan-Cadre tant au niveau global que dans les différents secteurs et thèmes concernés. Ainsi, l'UNDAF vient en appui à la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Comme le précise le Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP)¹, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Fondamentalement, elle peut être définie comme une privation de capacités : capacité de se nourrir, de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte et de vivre longtemps, de s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par des élections démocratiques, d'obtenir un emploi et un revenu décent, de défendre ses droits ... Ces privations de capacités élémentaires sont autant de limitations de droits et donc de libertés substantielles qui permettent à une personne de mener le genre de vie qu'elle souhaite. Les pauvres n'ont pas la liberté de réaliser leurs potentialités.

2.2.5. Les bénéficiaires ciblés de manière prioritaire : les groupes vulnérables

La vulnérabilité, au sens général, est la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer face aux fluctuations de la vie. L'analyse de la vulnérabilité porte à la fois sur la nature des forces agissant sur le bien-être d'une personne que sur son aptitude à se protéger des risques et des chocs auxquels elle est exposée. Cette double dimension, externe et interne, de la vulnérabilité est au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté définie dans le DSRP. Il s'agit tout à la fois de protéger les individus et les ménages contre les risques, les chocs et les crises auxquels ils sont soumis et de renforcer leurs capacités à se défendre pour affronter ces situations sans subir des pertes sévères.

Le DSRP met en exergue la corrélation forte qui existe entre la pauvreté et la vulnérabilité au Sénégal. Les ménages ayant la plus forte probabilité de subir des chocs ont le plus de probabilités d'être pauvres. Dans cette ligne d'analyse l'UNDAF cible de manière prioritaire les groupes extrêmement pauvres qui sont susceptibles de sombrer irrémédiablement dans la misère. Priorité est notamment donnée : i) aux zones rurales où l'incidence de la pauvreté est la plus marquée ; ii) aux femmes pauvres dans la mesure où elles sont davantage touchées que les hommes par la pauvreté ; iii) aux enfants et adolescents qui n'ont pas accès aux services sociaux de base et iv) aux jeunes qui sont privés d'emploi et de revenu.

Une attention particulière est également donnée à la situation de grande précarité des habitants des zones péri-urbaines ainsi qu'à la grande vulnérabilité à toute forme d'insécurité des deux régions de la Casamance.

2.2.6. Quatre thèmes intégrés : droits humains, équité de genre, VIH/SIDA et développement durable

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les trois Programme-cadre suivant différentes approches :

- Programmation d'effets spécifiques portant sur l'un des ces thèmes ;
- Programmation de produits spécifiques dans le cadre d'effets plus généraux ;
- Intégration des dimensions droits humains et/ou genre et/ou VIH/SIDA et/ou développement durable dans plusieurs effets et produits de chacun des trois Programmes-cadre.

Les quatre thèmes sont des défis prioritaires pour le développement du Sénégal comme le montrent avec force le DSRP II et le CCA.

Droits humains

Si la pauvreté est considérée comme une privation de capacités et que ces privations sont autant de limitations de droits, la promotion de l'approche de droits humains, y compris les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, est un axe fondamental de la lutte contre la pauvreté.

Equité de genre

Le DSRP II est clair sur la nécessité d'une approche transversale du genre : « *La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et*

¹ Le DSRP II (2006-2010) est en cours de formulation.

l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues ».

Lutte contre le VIH -SIDA

Certes, le Sénégal enregistre un taux de prévalence du VIH comparativement faible en Afrique subsaharienne, estimé à 0,7 % selon la dernière enquête EDS IV. Toutefois, ce taux dépasse 2% dans les régions de Casamance et le nombre total de personnes infectées progresse rapidement, constituant ainsi une menace sérieuse. Le taux correspond à 1,4% chez les femmes enceintes, et à une prévalence de 20% chez les travailleurs du sexe ainsi que chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Développement durable

Le développement durable est un développement économique, social et culturel qui répond aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs besoins. La notion de développement durable renvoie donc à deux problématiques, l'une générale, qui désigne la pérennité des résultats obtenus dans les différents domaines d'intervention, l'autre spécifique, qui concerne une gestion durable des ressources de l'environnement. Le DSRP et le CCA ont montré le caractère transversal et multisectoriel de ces deux problématiques du développement durable.

2.3. Les objectifs de développement nationaux et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

2.3.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal

Le tableau 2 présente pour les OMD 1 à 7 les cibles et les indicateurs pertinents pour les domaines de coopération de l'UNDAF en précisant la valeur ciblée en 2015.

2.3.2. Les axes stratégiques du DSRP II

Sur la base d'une analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal, le DSRP II prescrit une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux :

- La création de richesse,
- L'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base,
- La protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes,
- La gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

La création de richesse est conçue dans la perspective d'une croissance pro-pauvre qui repose sur une stratégie de croissance accélérée et une redéfinition des politiques sectorielles de dynamisation et d'accompagnement de la création de richesse. L'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base est centrée sur la valorisation du capital humain et le renforcement des capacités ainsi que sur le capital naturel et le cadre de vie. L'Axe 3 « Protection sociale, Prévention et Gestion des risques et catastrophes » est orienté vers la protection des groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'extension de la protection sociale et la mise en place d'un programme de prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes. La stratégie de l'Axe 4 « Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif » est déclinée dans le Programme national de bonne gouvernance (PNBG) et dans le Programme National de Développement Local (PNDL) qui visent à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale et la promotion de la décentralisation et du développement local.

Les axes stratégiques de coopération de l'UNDAF correspondent aux quatre leviers stratégiques du DSRP et les Effets UNDAF ont été définis pour appuyer les stratégies qu'il prescrit, compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

2.4. Les Effets attendus de l'UNDAF et la stratégie des programmes pays

2.4.1. Les Effets UNDAF et les Effets Programmes en relation avec les OMD

Le Tableau 1 ci-dessous présente une vue synthétique des résultats escomptés de l'UNDAF. Pour chacun des domaines de coopération sont indiqués l'effet UNDAF et les effets Programmes qui

contribuent à sa réalisation. Cette matrice montre en outre pour chaque effet attendu l'OMD ou les OMD visés.

Tableau 1 : La matrice des effets UNDAF et des Effets Programmes

Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable	Services sociaux de base	Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement
Effets UNDAF		
EFFET UNDAF 1 : La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale notamment au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU (OMD 1, 3, 6, 7)	EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD (OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7)	EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
Effets Programmes		
EP 1.1. : Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement dans les zones de concentration du SNU (OMD 1)	EP 2.1. L'accès aux services de santé de qualité est assuré dans les zones de concentration du SNU, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes, en visant de manière prioritaire la réduction d'un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5)	EP 3.1. Les capacités de pilotage, de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale des engagements dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcées (OMD 8)
EP 1.2. : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU (OMD 1, 3, 6)	EP 2.2. Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMD 3)	EP 3.2. Un environnement institutionnel plus propice au développement axé sur le partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile ainsi que sur une gestion rationnelle et efficiente des finances publiques et de l'aide au développement (OMD 8)
EP 1.3. : La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics (OMD 1)	EP 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)	EP 3.3. Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.4. : Dans les zones de concentration du SNU, la protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation est renforcée (OMD 1)	EP 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire dans les zones de concentration du SNU (OMD 2 et 3)	EP 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement (OMD 8)
EP 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition des populations pauvres et des groupes vulnérables dans les zones de concentration du SNU (OMD 1)	EP 2.5. Dans les zones de concentration du SNU le taux d'accès à l'eau potable aura atteint 80%, la situation de l'hygiène sera significativement améliorée et l'accès à un système d'assainissement adéquat aura doublé par rapport à 2005 (OMD 7)	EP 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
EP 1.6. La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles (OMD 7)		E.P. 3.6. Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)

2.4.6. Les moyens d'existence durables

L'approche des moyens d'existence durables prônée par l'UNDAF permet de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité qui n'ont cessé de s'accroître au cours des dernières années. Les moyens d'existence englobent les capacités, les avoirs (ressources matérielles et sociales) et les activités pour un mode de vie, en l'occurrence le mode de vie paysan ou le mode de vie urbain. Ils sont durables s'ils sont en mesure d'absorber les défis de la vulnérabilité et l'impact des chocs exogènes notamment. Cette approche est centrée sur une série d'éléments qui se complètent et se renforcent dans le cadre du DSRP II. Les différents types de capital (humain, naturel, social, physique, financier) dont disposent les individus et les ménages et les organisations, institutions et politiques qui affectent les moyens d'existence sont appelés à valoriser les potentialités de développement.

2.4.7. Les zones de concentration géographiques

Dans le cadre de l'UNDAF 2001-2005, le SNU s'est fortement investi dans les régions de Casamance et de Tambacounda. Dans cette Région, une expérience pilote a été initiée en 2003 par la mise en synergie des actions de plusieurs agences du SNU et qui sera développée au cours du cycle 2007-2011 suite à la validation et au lancement du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'exercice UNDAF-Tamba, organisé en février 2006. Cette initiative illustre une volonté de programmation conjointe qui pourra prendre forme dans le cycle de programmation 2007-2011.

En Casamance, durant les années de crise, les agences du SNU ont été particulièrement présentes. L'action humanitaire a débouché en 2002 sur la création d'un Cadre de concertation des partenaires techniques et financiers de la Casamance qui a engendré la formulation du PRAESC et qui a assuré le suivi des interventions des partenaires au développement. Le nouveau UNDAF est appelé à poursuivre cet effort dans un nouveau contexte de développement.

L'axe Thiès-Saint Louis-Matam concentre dans ses quatre régions administratives (Thiès, Louga, Saint Louis et Matam), plus de la moitié de la Population du Sénégal. Hormis la région de Thiès, cet axe est très peu soutenu par les partenaires au développement. L'indice de pauvreté y est élevé et l'indice de développement humain est faible. La région de Matam qui est une création récente du nouveau découpage administratif régional du Sénégal, ne bénéficie d'aucun soutien des partenaires au développement. Aussi, cette zone sera celle de la concentration luxembourgeoise qui en matière de santé, complétera l'action de la BAD. Quelques agences du SNU comme le PNUD, l'UNICEF, le BIT et l'UNFPA vont développer des programmes et projets convergeant le long de cet axe.

Au total, l'approche géographique des interventions du SNU va privilégier 3 zones de concentration sur la base des critères de pauvreté/IDH, de vulnérabilité et de concentrations de nos programmes et projets : la Région de Tambacounda, les Régions de Casamance et l'Axe Thiès-St Louis-Matam.

2.5. L'Orientation stratégique et le suivi des Effets UNDAF

2.5.1. Le cadre d'orientation stratégique et de suivi des Effets UNDAF 1 et 2 par rapport aux OMD

Le tableau 2 présente un cadre synthétique d'orientation et de suivi des deux premiers Effets UNDAF par rapport aux OMD. Le troisième Effet UNDAF, qui porte sur la gouvernance, ne peut être suivi à partir des indicateurs OMD (voir 2.5.2.).

2.5.2. L'Effet UNDAF 3 est consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance

Le SNU au Sénégal a défini conformément aux priorités du DSRP II et du programme national de bonne gouvernance (PNBG), un effet spécifique consacré aux dimensions transversales des droits humains et de la bonne gouvernance (Effet UNDAF 3). Cet effet dont le but est de contribuer de façon durable à la promotion des conditions nécessaires à la réalisation des OMD et du développement humain, est fondé sur les principes de base que sont la participation, l'efficacité et la transparence, le respect et la réalisation des droits humains y compris l'équité de genre et la dimension développement durable. Ces principes seront promus et valorisés à travers l'ensemble des initiatives soutenues et réalisées avec l'appui des agences du SNU.

Ainsi, la dimension **développement humain** sera valorisée pour promouvoir « les processus d'élargissement des choix des individus, de valorisation des capacités et des potentialités humaines et la participation des acteurs ».

Les **droits humains** seront promus d'une manière transversale tant dans leurs dimensions universelles, inaliénables et indivisibles que sur le plan des initiatives de renforcement des capacités individuelles, collectives et des dispositifs institutionnels. Il convient de mettre en exergue la relation dialectique qui existe entre les deux grandes catégories de droits que sont les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, d'autre part. Les citoyens ne peuvent adhérer aux valeurs (civiles et politiques) de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance que s'ils en expérimentent les bienfaits (du point de vue économique, social, culturel et environnemental) dans leur vie quotidienne. Dans cette optique, l'UNDAF met l'accent à la fois sur la gouvernance démocratique et la gouvernance locale, la création de richesses et l'accès aux ressources ainsi que sur l'accès aux services sociaux essentiels. L'Annexe III met en exergue pour chacun des Effets Programmes du SNU le ou les droits humains que l'UNDAF cherche à mettre en application.

La stratégie comprend principalement : i) le renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile qui ont pour mission essentielle la promotion et la défense des Droits humains; ii) l'appropriation de l'approche de Droits humains par les principales instances publiques de décision et par les organisations de la société civile (non spécialisées en matière de DH); iii) l'amélioration de l'environnement législatif et juridique afin que les Droits humains, en particulier ceux des enfants et des femmes, soient davantage protégés, respectés et satisfaits; iv) l'introduction des dimensions juridiques, éthiques et légales dans la lutte contre le VIH/SIDA ; v) la promotion de ces droits et leur application au niveau des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat ainsi qu'au niveau local et communautaire.

La recherche de l'équité de genre à l'échelle nationale vise à favoriser la participation des femmes aux processus et instances de décision et à promouvoir la réalisation de leurs droits. L'équité de genre est intégrée dans l'ensemble du Plan-Cadre conformément à l'approche retenue par le DSRP II et les OMD. Dans le Programme « Gouvernance », cet effet vise l'amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations en matière de genre.

La notion de développement durable sera également valorisée dans ces 2 acceptions, l'une générale, qui désigne la pérennité des résultats obtenus dans les différents domaines d'intervention, l'autre spécifique, qui concerne la gestion durable des ressources de l'environnement. Le SNU contribuera à cet effet par un appui à la mise en œuvre des initiatives en faveur du développement durable, qui portera principalement sur : i) les capacités nationales de gestion durable des ressources naturelles et de conservation de la nature ; ii) la décentralisation de la gestion de l'environnement ; iii) la mise en œuvre des Conventions internationales et iv) l'expérimentation d'approches novatrices contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie, en vue de leur réplique à plus grande échelle.

La stratégie pour contribuer à l'atteinte de cet effet comprend : i) la production de rapports nationaux substantiels (DSRP, ROMD, RNDH, CCA et d'autres rapports thématiques/sectoriels) suivant une approche participative ; ii) un plaidoyer fort, concerté et mobilisateur, notamment pour la prise en

compte des thèmes transversaux de l'UNDAF (Développement humain, genre, VIH/SIDA, développement durable) dans les politiques publiques.

2.6. Le rôle des partenaires et la mobilisation des ressources

L'analyse des défis auxquels le pays est confronté met en exergue le fait que le Sénégal devrait pouvoir réaliser certains objectifs principaux de développement conformes aux engagements du Millénaire. Cependant, un certain nombre de cibles et d'objectifs ne pourront pas être atteints, à l'horizon 2015 sans des efforts exceptionnels et un appui important de la communauté internationale.

L'appui du SNU et de la communauté internationale doit également être à la hauteur des défis et la proposition en faveur d'un Paquet Intégré de Services pour assurer des avancées significatives en faveur des OMD constituent des opportunités de premier plan. Une telle démarche devrait permettre de coaliser les efforts des partenaires au développement en faveur d'actions à grande échelle et/ou à impacts rapides. Sur ce plan, le SNU poursuivra son plaidoyer pour une utilisation rationnelle des ressources nationales et la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des OMD. Le budget de l'Etat alloué à la santé devrait atteindre les 15 % recommandés par l'Union Africaine et le budget alloué à l'éducation devra maintenir des enveloppes conséquentes pour réaliser les objectifs à long terme de ce secteur.

La contribution des agences du Système des Nations Unies est fortement appréciée au Sénégal car elle permet de soutenir le plaidoyer, l'appropriation, la convergence et le renforcement des capacités sur toute une série d'initiatives majeures pour le développement.

L'assistance du système des Nations Unies² représente au Sénégal, près d'un tiers de l'aide publique au développement, soit un peu plus de 120 millions de dollars par an en moyenne sur la période 2003-2005. Cette assistance est conçue sous la forme d'une aide programme³, allouée aux secteurs prioritaires du DSRP et des OMD, dans le cadre d'un cycle harmonisé de programmation de l'action des Nations Unies. Cette aide non liée est consacrée à plus de 75 % aux secteurs sociaux essentiels (OMD 3 à 6) et enregistré en 2003-2005, un taux de décaissement moyen élevé, supérieur à 80% (pour les fonds, les programmes et les agences spécialisées des Nations Unies).

² Institutions de Bretton Woods comprises.

³ L'aide budgétaire ciblée et non ciblée (en hausse ces 2 dernières années) et l'appui à la balance des paiements ne représentent guère plus de 6,9 % de l'assistance extérieure globale.

Tableau de synthèse des contributions financières des agences du SNU en faveur des priorités du DSRP I et des OMD (2001-2005)

AGENCE	Contribution financière (en millions de dollars) 2001-2005	DSRP I (Financement en %)				Contribution en faveur des OMD (Répartition des appuis financiers en %)							
		Axe1	Axe2	Axe3	Axe4	OMD1	OMD2	OMD3	OMD4	OMD5	OMD6	OMD7	OMD8
Banque Mondiale	456	16	70	4	10	15	22	5	30	15	3	10	-
BIT	20,48	20	7	73	-	63	4	9	-	-	10	10	5
FAO	19,18	93	4	3	-	52	-	-	-	-	-	48	-
HCR	1,89	10	12	78	-	10	70	10	-	-	10	-	-
ONUDC	0,48	-	80	10	10	-	50	nd	nd	nd	nd	-	-
OIM													
OMS	12,23	-	98,5	1,5	-	-	-	2	46	46	6	-	-
ONUDI	7	78,7	10,5	10,8	-	93,5	-	2,5	-	-	-	-	4
PAM	27,4	10	55	35	-	20	70	-	5	5	-	-	-
PNUD	24,85	46	18	30	6	40,5	-	11	-	-	3,5	26	10
UNESCO	7,73		96	3	1		95	3			1		1
UNFPA	10,52	-	91	9	-	-	75	7	8	8	2	-	-
UNICEF	39,96	-	98,5	1,5	-	-	61	10	12	10	2	5	-
UNIFEM	0,55	45	30	25	-	40	10	30	8	7	5	-	-

NB : Les ressources du FENU et du programme des VNU sont comptabilisés dans les financements accordés par le PNUD.

Sources : Ministère de l'Economie et des finances, RCD 2001-2004, PNUD et BM, 2005-2006.

Tableau d'évaluation prospective des contributions financières des agences du SNU en faveur des priorités du DSRP II et des OMD (2007-2011) (données indicatives)

AGENCE	Contribution financière (en millions de dollars) 2007-2011	DSRP II (Financement en %)				Contribution en faveur des OMD (Répartition des appuis financiers en %)							
		Axe1	Axe2	Axe3	Axe4	OMD1	OMD2	OMD3	OMD4	OMD5	OMD6	OMD7	OMD8
Banque Mondiale	521,9	15	65	15	5	15	20	5	30	10	5	10	5
BIT	25,5	25	15	35	25	35	10	15	-	-	10	10	15
FAO	6,6	76	-	24	-	50	-	4	-	-	-	46	-
HCR	2,5	10	10	80	-	10	70	10	-	-	10	-	-
ONUDC	1	-	80	10	10	-	50	-	-	-	10	-	40
OIM													
OMS	18	-	98,5	1,5	-	-	-	-	45	45	10	-	-
ONUDI	9	80	-	10	10	90	-	5	-	-	-	-	5
PAM	20,8	5	80	10	5	25	75						
PNUD	30	40	5	10	45	45	-	15	-	-	5	20	15
UNESCO	8,5		95	3	2		94	2	2			1	1
UNFPA	15	-	80	10	15	-	75	7	8	8	2	-	-
UNICEF	45	-	80	10	10	-	60	10	10	10	5	5	-
UNIFEM	0,8	45	30	25	-	40	10	30	8	7	5	-	-

NB : Les ressources du FENU et du programme des VNU sont prises en considération dans les financements du PNUD.

Sources : Evaluation établie à partir des déclarations effectuées par les agences du SNU auprès du MEF, PNUD et de la BM, 2005-2006.

Tableau d'évaluation prospective des contributions financières des agences du SNU par Effets Programmes (UNDAF, 2007-2011) (données indicatives)

Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable	Services sociaux de base	Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement
Effets UNDAF		
EFFET UNDAF 1 : RP total : 9.020.000 RAM total : 56.256.000	EFFET UNDAF 2 : RP total : 23.916.000 RAM total : 1.225.000	EFFET UNDAF 3 : RP total : 6.980.000 RAM total : 30.170.000
Effets Programmes		
EP 1.1. : Capacités productives améliorées (OMD 1) RP : 600.000 RAM : 7.556.000	EP 2.1. Accès aux services de santé de qualité, réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et amélioration de la santé maternelle (OMD 5) RP : 6.061.000 RAM : 825.000	EP 3.1. Mise en oeuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP-OMD- NEPAD) (OMD 8) RP : 850.000 RAM : 2.170.000
EP 1.2. : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables (OMD 1, 3, 6) RP : 2.000.000 RAM : 8.200.000	EP 2.2. Le pouvoir de décision des femmes et accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMD 3) RP : 135.000 RAM : 25.000	EP 3.2. Environnement institutionnel, partenariat entre l'Etat et le Secteur Privé et gestion rationnelle des finances et de l'APD (OMD 8) RP : 2.720.000 RAM : 2.700.000
EP 1.3. : Création d'emploi (OMD 1) RP : (inclus 1.1 et 1.2) RAM :	EP 2.3. Prévention et prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme (OMD 6) RP : 2.710.000 RAM : 25.000	EP 3.3. Promotion des droits humains, du genre et du développement durable (OMD 1,2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) RP : 920.000 RAM : 350.000
EP 1.4. : Protection des groupes vulnérables contre les abus et violence (OMD 1) RP : nd RAM : nd	EP 2.4. L'accès universel à l'éducation primaire pour les garçons et les filles (OMD 2 et 3) RP : 15.000.000 RAM : 150.000	EP 3.4. Renforcement des capacités des institutions parlementaire et judiciaire et lutte contre la corruption (OMD 8) RP : 900.000 RAM : 1.650.000
EP 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition (OMD 1) RP : 4.420.000 RAM : 15.500.000	EP 2.5. Accès à l'eau potable à l'assainissement (OMD 7) RP : 100.000 RAM : 200.000	EP 3.5. Appui à la décentralisation et à la gestion du développement local (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) RP : 1.110.000 RAM : 550.000
EP 1.6. Moyens d'existence des groupes vulnérables et Cadre de vie (OMD 7) RP : 2.000.000 RAM : 25.000.000		E.P. 3.6. Prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) RP : 480.000 RAM : 22.750.000

NB :

RP total : Ressources propres

RAM total : Ressources à mobiliser

Total effet 1+2+3 = 127.567.000 USD

Sources : évaluation établie sur la base des déclarations faites par les agences du SNU, avril 2006

Au cours de la période 2001-2005, les agences des Nations Unies y compris la Banque Mondiale et le FMI ont activement contribué au financement du DSRP I et aux priorités en faveur des OMD. Au cours de l'exercice d'analyse et de planification stratégique CCA-UNDAF, le SNU a pu identifier une série de partenaires potentiels pour mener des actions en commun.

Au cours du prochain cycle du DSRP II, l'UNDAF 2007-2011 devrait permettre de dégager une assistance de l'ordre de 110 millions de dollars par an en moyenne. Le Plan-Cadre contient en germe une série de partenariats tant entre les agences du SNU qu'entre celles-ci et d'autres acteurs du développement. Dès avant le démarrage de l'UNDAF ou au cours de sa mise œuvre, ces partenariats pourront être formalisés sur la base d'accords portant sur les stratégies de coopération et sur les modalités envisagées (programmation individuelle, parallèle ou conjointe). Les stratégies partenariales devront être définies en vue de l'atteinte d'un effet programme qui s'inscrit dans un effet UNDAF.

Un début de programmation commune⁴ a été effectué autour des actions du PAM qui a conclu plusieurs partenariats avec des agences sœurs et qui envisage de les développer dans le nouveau Plan-Cadre. L'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA ont engagé une initiative conjointe pour le renforcement des capacités des adolescents. La Banque Mondiale et le PNUD ont également convenu de renforcer leur collaboration autour des priorités de gouvernance économique pour renforcer le pilotage stratégique des réformes, la coordination de l'aide et la gestion des finances publiques. L'ONUSIDA fédère également une série d'appuis inter-agences pour consolider les aspects prévention et lutte contre le VIH-SIDA. Le SNU va contribuer également à accompagner la feuille de route que le gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de mettre en œuvre pour assurer le suivi des engagements de la conférence de Paris sur l'alignement, l'harmonisation et l'impact de l'aide.

Quant au partenariat autour du suivi – évaluation, le SNU s'engage à accompagner l'élaboration d'une stratégie nationale d'évaluation des politiques publiques et programmes de développement, en mobilisant l'expertise nationale, y compris le réseau national de suivi & évaluation, et les partenaires au développement. Cette stratégie comprendra la promotion du renforcement des capacités évaluatives. Dans le domaine du suivi des objectifs de développement, une priorité sera accordée à la collaboration avec les structures gouvernementales à travers la production et l'analyse des données de suivi issues des dispositifs existants au niveau de l'Administration, en particulier l'Observatoire de la Pauvreté, et le Comité de suivi des OMD. L'utilisation de DEV/Info comme logiciel de présentation des données de suivi des objectifs de développement sera renforcée. Dans ce domaine, il est également envisagé d'instaurer une collaboration étroite avec les principaux instituts de recherche et de formation tels que UCAD, IFAN, CRDI, CODESRIA, ENEA, CSE, CESAG, et le réseau sénégalais d'évaluation.

SECTION III : LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES

Une première estimation du coût pour la mise en œuvre de l'UNDAF s'élève à environ 125 Millions de USD dont plus de 20 % devront être mobilisés. Un partenariat solide pourra être construit dans le cadre des OMD entre les 23 agences du SNU résidentes au Sénégal, les autorités nationales, régionales et locales, la société civile et le secteur privé. La mobilisation de ressources complémentaires s'appuiera sur un dialogue continu avec la communauté des partenaires au développement. Un effort particulier sera entrepris en vue d'impliquer les partenaires bilatéraux du Sénégal.

Dans le cadre des initiatives conjointes du Partenariat Stratégique pour l'Afrique (SPA) et du CAD/OCDE, des réflexions sur les conditionnalités de l'aide et les modalités d'appui budgétaire à travers le cycle DSRP ont été initiées en 2004-2005. Le Gouvernement va officiellement lancer en 2006 une initiative institutionnelle pour consolider le processus de coordination de l'aide et assurer le pilotage des réformes sur les modalités d'alignement. Les mécanismes de concertation favorisent une meilleure

⁴ On parle de programmation conjointe ou commune quand plusieurs entités des Nations Unies, agissant conjointement, évaluent des problèmes et conçoivent des interventions qui se caractérisent par la communauté des objectifs, activités, cadres chronologiques et ressources nécessaires, ainsi que par une claire délimitation des responsabilités.

définition des contributions des bailleurs de fonds, renforcent la cohérence des appuis au regard de orientations de politiques définies par le Gouvernement et contribuent à améliorer la prévisibilité des aides extérieures. Il s'agira de développer l'expérience fructueuse lancée en 2005 du dispositif de concertation-coordination des partenaires, axée sur des groupes thématiques avec un ou deux bailleurs comme chefs de file. Ces groupes thématiques recouvrent pour l'essentiel les programmes de l'UNDAF.

SECTION IV : LA MISE EN ŒUVRE

4.1 Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel mis en place pour l'élaboration de l'UNDAF sera renforcé pour assurer l'opérationnalisation du Plan-Cadre. Ce dispositif sera articulé avec les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation du programme de chacune des agences du SNU ainsi qu'avec le mécanisme du DSRP. Le dispositif proposé est constitué de plusieurs niveaux dont les compétences sont soit principalement politiques et stratégiques, soit essentiellement techniques.

a) Le Comité directeur de l'UNDAF

Le Comité directeur sera composé des Chefs d'agence du SNU, du Coordonnateur du Comité Technique UNDAF, du Coordonnateur du groupe inter-agences de suivi-évaluation et d'au moins trois responsables nationaux représentant le Gouvernement sénégalais. Parmi ces derniers siégeront les personnes responsables du suivi-évaluation du DSRP et des OMD. Ce Comité, qui sera présidé par le Coordonnateur Résident du SNU, se réunira au moins deux fois par an et aura les fonctions suivantes :

- Revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF (au niveau général et au niveau thématique) ;
- Examen de l'articulation entre l'UNDAF et le DSRP ;
- Décisions stratégiques concernant la mise en œuvre et les réorientations possibles de l'UNDAF, les actions communes de plaidoyer, les questions d'allocation et de mobilisation de ressources, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ;
- Rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre de l'UNDAF à l'évolution de la réalité socio-politique et économique et aux priorités nationales.

b) Le Comité Technique UNDAF et les Groupes thématiques

Le Comité Technique comprendra une cellule de coordination et trois groupes thématiques qui correspondent aux trois axes stratégiques de coopération de l'UNDAF. Il sera composé de représentants d'agences nommés ad persona (personnel des agences et des projets) et du Conseiller ONUSIDA. Le Comité Technique travaillera en étroite relation avec le Groupe inter-agences de suivi-évaluation et aura des concertations régulières avec la cellule DSRP. Investi d'une mission de planification, ce Comité (pour lequel des termes de référence détaillés seront préparés) sera doté des attributions suivantes :

- Définition avec les agences concernées, pour chaque résultat escompté de l'UNDAF, des arrangements spécifiques de coordination, de gestion et de partenariat, tels que la planification conjointe du travail, le recours aux groupes thématiques ou les accords sur l'allocation et le décaissement des ressources;
- Articulation des trois Programmes-cadre entre eux et avec le DSRP;
- Élaboration de l'argumentaire du Plaidoyer du SNU et suivi/animation de cette opération ;
- Intégration des quatre thèmes transversaux et des stratégies de l'UNDAF;
- Pilotage de l'appui au suivi des Conférences et Conventions des Nations Unies par le Gouvernement, en intégrant cette opération dans le suivi de l'UNDAF ;
- Décentralisation de la mise en œuvre de l'UNDAF;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation de ressources.

Dans l'UNDAF, la participation occupe une place importante à deux titres. Tout d'abord, en tant qu'élément clé de contenu du programme (au niveau des effets et des produits) ; ensuite comme méthode de mise en œuvre. Dans le Programme-cadre, la participation, comme démarche à promouvoir, est fortement présente, de manière explicite ou implicite. Dans la formulation et la mise en œuvre des

politiques, il ne peut y avoir de DHD, c'est-à-dire de développement des capacités et des potentialités humaines sans participation. La recherche d'informations, l'expression d'idées et la liberté de choix, l'interaction avec les autres, l'adhésion à des réseaux et groupes et le processus participatif de prise de décision constituent des démarches fondamentales de l'UNDAF. La réalisation de certains droits requiert une intervention active de l'Etat, qui doit favoriser le débat sur les politiques publiques, garantir la participation du plus grand nombre à ce débat et créer des mécanismes par lesquels les pouvoirs constitués rendent des comptes à la population (articulation entre plusieurs effets « Gouvernance »). La consolidation du processus de décentralisation et la promotion des initiatives de développement à la base (UNDAF-TAMBA et CASAMANCE-PRAESC) visent une implication effective des collectivités territoriales et des communautés urbaines et rurales dans la planification et la gestion du développement régional et local. Les capacités et prérogatives des structures de planification et de gestion du développement régional et local répondent aux exigences de la planification participative dans les régions et aux efforts de gestion axée sur les résultats et les meilleures pratiques.

4.2. La mise en œuvre du Programme d'Action Concerté (PAC) de l'UNDAF Tamba

L'UNDAF Tamba (voir 2.4.5.) a élargi ses objectifs et son champ d'action pour associer, sur une base participative, d'autres partenaires engagés dans la réalisation des OMD. C'est ainsi qu'a été validé en février 2006 un Programme d'Action Concerté (PAC), fondé sur l'accord et l'engagement des partenaires sur une « feuille de route » comprenant :

- la définition des premières étapes de sa mise en œuvre, y compris les mécanismes et conditions nécessaires,
- l'implication pratique des autres partenaires au développement intéressés, y compris par la pré-identification d'idées de projets nouveaux et d'actions concertées,
- la mise en œuvre d'une démarche coordonnée et pratique dans la Région de Tambacounda pour mettre en synergie les actions et instruments liés aux OMD, au DSRP, au PRDI, au PNDL, avec le PAC comme catalyseur,
- l'adaptation / réplique de la démarche au bénéfice d'autres Régions intéressées, à partir d'une évaluation de l'UNDAF Tamba.

Pour assurer le pilotage, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'extension éventuelle à d'autres régions, l'exercice UNDAF Tamba a mis en place un cadre institutionnel comprenant un Comité de pilotage, un Comité Technique Restreint et des Groupes Thématiques.

4.3. L'Approche participative et les enjeux de plaidoyer et de communication

L'UNDAF devra être mis en œuvre suivant une approche participative qui favorise le dialogue social et le débat public et qui mette en valeur les potentialités des différents acteurs concernés, à commencer par les bénéficiaires. Il importera donc de susciter l'adhésion et l'engagement des acteurs concernés, en particulier les femmes et les jeunes. Le plaidoyer devra être conçu comme un argumentaire construit et défendu pour progresser vers la réalisation : i) des priorités nationales (DSRP-OMD-NEPAD) et du but global de l'UNDAF ; ii) des objectifs des conférences et conventions des Nations Unies, notamment de la Déclaration du Millénaire ; iii) de l'objectif de chacun des trois effets de l'UNDAF ; iv) des effets ciblés et des produits programmés.

La communication est un élément clef du processus d'opérationnalisation et de maximisation des effets attendus de l'UNDAF. Dans ce cadre, le rôle de la communication sera d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs et partenaires afin de susciter leur adhésion et de faciliter l'appropriation par les populations du processus de l'UNDAF. La mise en œuvre du plan de communication pour la période 2007-2011, sera conçue sous la forme d'un appui transversal initié au bénéfice des différents effets programmes de l'UNDAF. Le besoin de financement des activités de plaidoyer et de communication (y compris les actions en faveur de l'IEC et des changements de comportements) devrait représenter pour l'ensemble du cycle de programmation une enveloppe annuelle de l'ordre de 400.000 dollars.

SECTION V : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

5.1. Le Plan de suivi-évaluation de l'UNDAF

Les processus nationaux de suivi et évaluation constituent le principal repère pour le suivi-évaluation des effets UNDAF, en particulier à travers les mécanismes existants autour du DSRP et des OMD. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF se fondera sur les principes suivants :

- Utilisation optimale des dispositifs existants de suivi-évaluation, tant au niveau des agences que des partenaires
- Accent sur la *coordination* et le *partage* systématique des résultats
- Rôle proactif de promotion de l'apprentissage et de la gestion des connaissances (et de renforcement des capacités en ce domaine)
- Contribution au renforcement des capacités nationales évaluatives, et implication des partenaires dans le suivi – évaluation de l'UNDAF.

5.1.1. Les priorités en matière de suivi-évaluation de l'UNDAF

L'objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF est de promouvoir l'atteinte des résultats de développement, à travers un apprentissage et une gestion des connaissances fondés sur :

- a. Le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats visés devant faciliter la prise de décisions au niveau des chefs d'agence
- b. L'évaluation périodique des différentes composantes de l'UNDAF pour une meilleure compréhension de l'efficacité, de la pertinence et de la durabilité des interventions
- c. Une politique de recherche pour une meilleure analyse des problèmes abordés ou émergents, en partenariat avec les universités locales et étrangères
- d. La promotion systématique de l'utilisation des résultats issus des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, en étroite collaboration avec les services de communication des agences.

5.1.2. Le mécanisme de suivi-évaluation de l'UNDAF

Dans cette perspective sera mis en place un **groupe inter-agences de suivi-évaluation**, qui aura pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation de l'UNDAF dans ses différentes composantes. Il aura notamment pour tâches de :

- *veiller* à la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation de l'UNDAF ;
- *assurer* le suivi des effets UNDAF, effets programmes et produits pour une prise de décision et une gestion informées par les chefs d'agence et le suivi de l'évolution des conditions critiques ;
- *faire des propositions* de correctifs sur la base des leçons apprises et *formuler des recommandations* ;
- *promouvoir* une culture d'évaluation autour de l'UNDAF, en étroite collaboration avec le réseau sénégalais d'évaluation, les universités, et les instituts de formation ;
- *coordonner* les initiatives des agences en matière de suivi-évaluation et recherche, et celles pour le renforcement des capacités nationales en la matière ;
- *promouvoir* l'harmonisation des outils de suivi-évaluation utilisés par les agences ainsi que la réalisation d'activités conjointes ;
- *entretenir* des liens avec d'autres acteurs en dehors du SNU en matière de suivi-évaluation ;
- *appuyer* la gestion et l'analyse des données CCA/UNDAF/OMD/DSRP.

Le groupe portera une attention particulière aux thèmes intégrés retenus (droits humains, genre, VIH/Sida, développement durable). Les rôles et responsabilités des acteurs concernés par ce groupe inter-agences seront spécifiés dans des termes de référence. Le groupe pourra se structurer en cellules techniques correspondants aux trois programmes-cadre de l'UNDAF et aux thèmes transversaux.

Des revues annuelles conjointes de l'UNDAF impliquant les partenaires nationaux seront réalisées pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats fixés et pour apprécier le processus de mise en œuvre et de

ANNEXE I : LA MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION DE L'UNDAF : 1) Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable						
PRIORITES NATIONALES (DSRP 2006-2010) :						
<ul style="list-style-type: none"> • Création de richesse ; Doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et bien répartie • Développement agrosylvopastoral et sécurité alimentaire ; lutte contre la malnutrition • Sauvegarde de l'environnement, lutte contre la désertification, maintien de la biodiversité, modes de production et de consommation durables 						
EFFET UNDAF 1 : La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU						
Effets des Programmes du SNU	Produits	Partenaires		Ressources (USD,000)		
		SNU	Autres	Propres	A mobiliser	
Effet programme 1.1. Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement	Produit 1.1.1. Les capacités de l'appareil productif (PME) sont mises à niveau en termes de compétitivité et de respect des normes de qualité, et de protection environnementale <i>Un effort de mobilisation de partenaires nationaux</i>	ONUDI, FAO, BM	MIA, Ministère du Commerce, MEPC, MPME, MAHR, MSE, Fondation CERES, Locustox, Union Européenne, AFD, KFW, GTZ, Coopération Suisse, Belge, Luxembourg, USAID, BAD, BID	FAO \$5 556 000 ONUDI \$2 000 000		
	Produit 1.1.2. Le potentiel des micro et petites entreprises est valorisé et leur système d'appui est structuré et durablement renforcé	PNUD, ONUDI, BIT, FAO	IDEM			
	Produit 1.1.3. Une forte dynamique économique régionale est impulsée dans quelques régions pilotes, à partir essentiellement de la valorisation des ressources naturelles locales et financières des migrants	ONUDI, OIM, PNUD	Italie-OIM	OIM \$600 000		
Effet programme 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU	Produit 1.2.1. Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local	PNUD, BIT, ONUDI, FAO, UNESCO, UNFPA	MFFDS, MAHR, Ministère de la Justice, Ministère de l'Elevage, MEMTM, MEPN, USAID, Coopération Luxembourg, Plan International	PNUD \$1 000 000 PNUD \$5 000 000	FAO \$100 000 PNUD \$5 000 000	
	Produit 1.2.2. L'accès des femmes rurales aux activités génératrices de revenu à travers la promotion des services énergétiques et des petits périmètres irrigués est développé durablement	PNUD, BIT, UNESCO, PAM, FAO	MIA, MEPN, MAHR, Coopération Autriche, Luxembourg, Plan International	PNUD \$1 000 000	FAO \$100 000 PNUD \$3 000 000	

<p>Effet programme 1.3. La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics</p>	<p>Produit 1.3.1. L'accès des jeunes et des femmes à un emploi décent est facilité par la promotion de formations qualifiantes et en particulier aux AGR</p> <p>Produit 1.3.2. L'accès à l'emploi des jeunes et des femmes est amélioré à travers l'appui à la mise œuvre du Plan national d'action pour l'emploi et des plans décennaux consacrés à la Jeunesse et au Genre</p> <p>Produit 1.3.3. Les populations exclues des régimes formels ont un accès accru à des mécanismes opérationnels de protection sociale</p>	<p>PNUD, UNICEF, UNESCO, BIT, UNFPA</p> <p>BIT, UNICEF, UNFPA, PNUD</p> <p>BIT, PNUD, ONUDI, UNFPA</p>	<p>MFPT, MPME, MAHR, MFFDS Ministère de la Justice, METFP Coopération Luxembourg</p> <p>IDEM</p> <p>MFPT, MFFDS, Ministère de la Justice, MSPM</p>	<p>Voir 1.2.1</p> <p>Voir 1.2.1</p>	
<p>Effet programme 1.4. Dans les zones de concentration du SNU, la protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation est renforcée</p>	<p>Produit 1.4.1. Les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour la protection des enfants et des femmes en situation de vulnérabilité (pires formes de travail des enfants et violences faites aux femmes et enfants) sont renforcées</p> <p>Produit 1.4.2. Des actions d'élimination des pires formes de travail et de la traite des enfants, en particulier l'exploitation par la mendicité et les abus sexuels, sont menées efficacement et à travers un partenariat élargi au niveau décentralisé</p>	<p>BIT, UNICEF, UNIFEM, UNESCO, BM, UNFPA</p> <p>BIT, UNICEF, UNIFEM, UNESCO</p>	<p>MFPT, MFFDS, Ministère de la Justice, MSPM, USAID, Coopération Française, Allemagne, Pays-Bas, ENDA</p> <p>IDEM</p>		
<p>Effet programme 1.5. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition des populations pauvres et des groupes vulnérables dans les zones de concentration du SNU</p>	<p>Produit 1.5.1. Les capacités des communautés locales, en particulier des groupes vulnérables, sont renforcées dans le cadre de la lutte contre la malnutrition infantile</p> <p>Produit 1.5.2. Les conditions d'accès des groupes vulnérables à une alimentation suffisante sont améliorées dans les et zones de concentration</p> <p>Produit 1.5.3. Les familles et les communautés adoptent des comportements favorables à la prévention et à la prise en charge de la malnutrition des enfants</p>	<p>PAM, UNICEF, BM, UNESCO, UNFPA, OMS, PNUD, PVNU,</p> <p>FAO, PAM, UNHCR</p> <p>PAM, UNICEF, BM</p>	<p>Primature, MAHR, MFFDS, Cellule de Lutte contre la Malnutrition, Coopération Italie</p> <p>Primature, MAHR, CNSA ARD, Coopération Italie</p> <p>MAHR, MFFD, Coopération Italienne</p>	<p>OMS : \$120 000</p> <p>PAM \$4 300 000</p>	<p>FAO \$15 500 000</p>

Effet programme 1.6. La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles	Produit 1.6.1. Les initiatives de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources halieutiques et aquatiques et de lutte contre la désertification sont intensifiées	PNUD-FEM, FAO, PAM, USAID, ONUDI	MEPN, MAHR, ARD, Coopération Luxembourg, USAID, KFW	FAO \$2 000 000 PNUD \$20 000 000
	Produit 1.6.2. L'initiative en faveur de la promotion des moyens d'existence durables est engagée à l'échelle nationale et dans les zones de concentration	PNUD-FEM	MEPN, MPBH, MAHR Coopération Luxembourg	PNUD \$3 500 000
	Produit 1.6.3. Le Cadre de vie des groupes vulnérables est amélioré en milieu urbain et péri-urbain	ONU Habitat, PNUD-FEM	IDEM	PNUD \$2 000 000

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION DE L'UNDAF : 2) Services sociaux de base						
PRIORITE NATIONALE : D'ici à 2015, améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6, 7						
EFFET UNDAF 2 : Les populations vulnérables des zones de concentration du SNU ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité en vue d'accélérer l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7						
Effets des Programmes du SNU	Produits	Partenaires		Ressources (USD,000)		
		SNU	Autres	Propres	A mobiliser	
<p>Effet programme 2.1. L'accès aux services de santé de qualité est assuré dans les zones de concentration du SNU, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes, en visant de manière prioritaire la réduction d'un tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5)</p>	<p>Produit 2.1.1. Dans les districts ciblés, une prise en charge de qualité des femmes enceintes est assurée pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, y compris les SONU et les fistules obstétricales</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNIFEM, BM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg</p>	<p>Voir 1.2.1 OMS \$500 000</p>	<p>OMS \$300 000</p>	
	<p>Produit 2.1.2. L'utilisation des services de PF et la couverture des besoins non satisfaits sont accrues</p>	<p>UNFPA, OMS, PNUD, UNIFEM, BM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg</p>	<p>OMS : appui technique</p>		
	<p>Produit 2.1.3. Le programme de vaccination, le PAIN et la PCIME clinique et communautaire sont mis en œuvre dans tous les districts ciblés</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, PAM, BM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique</p>	<p>OMS \$3 828 000</p>		
	<p>Produit 2.1.4. La mise en œuvre de l'assurance qualité et les capacités managériales des districts de santé sont renforcées</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, BM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique</p>	<p>OMS \$1 144 000</p>	<p>OMS \$450 000</p>	
	<p>Produit 2.1.5. Les programmes de communication pour un changement de comportement sur le plan sanitaire sont renforcés</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, PAM, UNESCO, CINU, FAO, UNIFEM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique</p>	<p>OMS \$469 000</p>		
	<p>Produit 2.1.6. Des services adaptés aux besoins des jeunes/adolescent(e)s sont disponibles dans les zones de concentration</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, ONUDC, BM</p>	<p>MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, USAID, Japon, Luxembourg, Canada,</p>	<p>OMS \$120 000</p>	<p>OMS : \$75 000</p>	
	<p>Produit 2.1.7. Le système national de couverture sanitaire par le biais des subventions, mutualité et autres systèmes de solidarité est amélioré</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, BIT, BM</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique</p>	<p>Voir 1.2.1 Et 1.2.2 OMS : appui technique</p>		

<p>Effet programme 2.2. Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé</p>	<p>Produit 2.2.1. Des programmes de promotion de la santé et des dispositifs d'aide à la référence sont mis en place par les communautés</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD/PVNU</p>	<p>MSPM, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Canada, Belgique</p>	<p>OMS : activité transversale pris en compte dans les autres produits</p>	
	<p>Produit 2.2.2. L'intégration et la mise en œuvre des programmes de santé dans les plans de développement locaux sont effectives et soutenues par la promotion du volontariat local polyvalent</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD/PVNU, PNUD, FENU, UNESCO</p>	<p>MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, USAID, BAD, U.E., Japon, France, Luxembourg, Belgique, Canada, Allemagne, Pays Bas</p>	<p>PNUD \$110 000</p>	
	<p>Produit 2.2.3. Des programmes spécifiques en direction des hommes sont mis en place pour leur implication effective dans la santé de la femme et de l'enfant</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO, PVNU, UNIFEM</p>	<p>MSPM, Collectivités locales, USAID, BAD, Japon, France, Luxembourg, Belgique, Canada</p>	<p>OMS : activité transversale pris en compte dans les produits 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3</p>	
	<p>Produit 2.2.4. Les dispositions légales et réglementaires relatives aux droits de la femme et de l'enfant (loi sur la SR, code de la famille révisé, loi sur les violences faites aux femmes ...) sont mieux connues</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO, UNIFEM</p>	<p>MFFDS, Collectivités locales, MSPM, Ministère de la Justice, Réseaux, Canada, Pays Bas, France, Luxembourg, Belgique</p>	<p>PNUD \$25 000 OMS \$30 000</p>	<p>PNUD \$25 000</p>
<p>Effet programme 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)</p>	<p>Produit 2.3.1. Les programmes de prévention (IEC/CCC, ICC, PTME, CDVA, condom masculin et féminin ...) et de prise en charge du VIH/SIDA ciblant particulièrement les femmes, les enfants, les jeunes, les migrants et les MSM sont appuyés dans les zones d'intervention</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, BM, UNESCO, PVNU, ONUSIDA, PAM, BIT, OIM, ONUDC, UNIFEM, UNHCR</p>	<p>MFFDS, MSPM, Collectivités locales, Réseaux, Ministère de la Jeunesse, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique,</p>	<p>PNUD \$10 000 OMS : pris en compte dans le produit 2.1.4</p>	<p>OIM \$1.600.000</p>

	<p>Produit 2.3.2. La décentralisation de la prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA est appuyée</p>	<p>UNICEF, OMS, PNUD, PVNU, ONUSIDA, PAM, UNFPA, BM, OIM</p>	<p>MFFDS, MSPM, Ministère de la Jeunesse, Collectivités locales, Réseaux, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique, OIM-Suède (VIH-population régions transfrontalières)</p>	<p>PNUD \$50 000 OMS \$200 000</p>	<p>UNHCR \$25 000 OIM-Suède \$1.800.000</p>
<p>Effet programme 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire (OMD 2 et 3) dans les zones de concentration du SNU</p>	<p>Produit 2.3.3. Le développement et la mise en œuvre de programmes de prévention et de riposte au paludisme sont appuyés</p>	<p>UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO, PVNU, BM</p>	<p>MFFDS, MSPM, Collectivités locales, Réseaux, Japon, USAID, Canada, France, Luxembourg, Belgique, BAD</p>	<p>PNUD \$250 000 OMS \$630 000</p>	
	<p>Produit 2.4.1. L'environnement scolaire et les équipements didactiques sont renforcés et leur qualité améliorée</p>	<p>UNICEF, UNESCO, UNFPA, FAO, UNDP/FENU</p>	<p>Ministère de l'Éducation, Collectivités locales, Japon, USAID, France, Norvège, Allemagne, Caritas</p>	<p>OMS \$1 080 000</p>	
	<p>Produit 2.4.2. Les disparités entre garçons et filles sont réduites</p>	<p>PAM, UNICEF, UNIFEM, UNFPA, BM</p>	<p>Ministère de l'Éducation, MFFDS, Collectivités locales, Japon, USAID, France, Norvège, Pays Bas, Plan, Caritas</p>	<p>PAM \$15 000000</p>	<p>PNUD \$100 000</p>
	<p>Produit 2.4.3. La couverture alimentaire et la protection sanitaire et nutritionnelle dans les établissements scolaires sont renforcées et leur qualité améliorée</p>	<p>PAM, UNICEF, OMS, BM</p>	<p>Ministère de l'Éducation, MSPM, Ministère de la prévention, de l'hygiène publique, de l'assainissement et de l'Hydrologie urbaine</p>	<p>PNUD \$50 000</p>	
	<p>Produit 2.4.4. Les innovations pédagogiques ainsi que la formation et la supervision des enseignants sont renforcées et la qualité de l'éducation améliorée dans les zones d'intervention</p>	<p>UNICEF, UNESCO, UNFPA, BM</p>	<p>Ministère de l'Éducation, Collectivités locales, USAID, France, Canada, Norvège, Japon</p>		
	<p>Produit 2.4.5. Les capacités institutionnelles de l'éducation et de la formation sont renforcées et la qualité améliorées</p>	<p>UNICEF, UNESCO, UNFPA, PAM, BM</p>	<p>Ministère de l'Éducation, France</p>		
	<p>Produit 2.4.6. La décentralisation de l'éducation est poursuivie et les capacités des élus locaux renforcées</p>	<p>PNUD/FENU, UNICEF, UNFPA, BM</p>	<p>Ministère de l'Éducation, Ministère Délégué au Développement Local, Collectivités locales, Canada, U.E., USAID, France, Belgique</p>		

Effet programme 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement	Produit 3.3.3. : Les cadres de résultats stratégiques des programmes et projets sont mis à jour selon l'approche genre, droits humains et développement durable	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, BIT, FENU	IDEM	\$50 000	\$50 000
	Produit 3.3.4. : Des programmes de renforcement de capacités en approche genre, droits humains et développement durable sont élaborés et mis en œuvre par les institutions publiques et leurs partenaires du secteur privé et de la société civile	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, BIT	IDEM	\$100 000	\$100 000
	Produit 3.3.5. : Des programmes d'éducation, de mobilisation sociale, de communication et de plaidoyer contribuent à accélérer l'abandon des pratiques néfastes dont notamment l'excision et le mariage précoce	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, OMS	IDEM	\$50 000 UNIFEM \$20 000	\$50 000
	Produit 3.3.6. : La programmation et la budgétisation au niveau des institutions publiques sont effectuées selon l'approche droits humains et genre	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA, FENU	IDEM	\$100 000 UNIFEM \$500 000	\$100 000
	Produit 3.4.1. : L'assistanat parlementaire mis en place et capable d'apporter une assistance technique appropriée	PNUD	Assemblée Nationale	\$200 000	\$1 000 000
	Produit 3.4.2. : Les programmes de formation des députés dans l'élaboration et l'interprétation des textes législatifs et à l'approche droits humains et genre réalisés	PNUD, UNICEF, UNESCO, UNIFEM, UNFPA	IDEM	\$150 000	\$50 000 UNIFEM \$50 000
	Produit 3.4.3. : Accès à la justice amélioré pour les pauvres et les groupes vulnérables	PNUD, ONUDC	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Ministère de la Justice, Collectivités locales	\$50 000	\$500 000
	Produit 3.4.4. : L'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGA.J) est rendue plus fonctionnelle	PNUD	Ministère de la Justice	\$100 000	
	Produit 3.4.5. : Des programmes de formation des magistrats, auxiliaires de justice, policiers, personnels des forces de sécurité et travailleurs sociaux en approche genre et droits de l'homme réalisés	PNUD, UNICEF, UNESCO	Ministère de la Justice, MFFDS	\$50 000 \$50 000	\$50 000

	<p>Produit 3.4.6 : La Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion opérationnelle</p>	PNUD, ONUDC	Présidence de la République, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales	\$300 000	
<p>Effet programme 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local</p>	<p>Produit 3.5.1.1 : La planification locale est effectuée de manière participative selon une approche droits humains par toutes les collectivités locales dans les zones d'intervention (PLD, PIC, PIL, PRDI, POPE)</p>	PNUD, FENU, UNIFEM, FENU, BM, PAM, UNFPA, UNESCO, UNICEF	Primature, Ministère Délégué au Développement Local, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, SBFDF	\$100 000 (FENU) \$500 000	
	<p>Produit 3.5.2 : Les capacités de programmation, de coordination, de suivi et d'évaluation des collectivités locales, des services décentralisés et de la société civile sont renforcées dans les zones de concentration du SNU</p>	PNUD, FENU, UNICEF, UNIFEM, UNFPA, BM, UNESCO, PAM	IDEM Projet du Millénaire	\$50 000 (FENU)	\$200 000
	<p>Produit 3.5.3 : Le cadre institutionnel et des mécanismes opérationnels de mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation sont mis en place</p>	PNUD, FENU, BM, UNESCO, UNFPA, FENU, PAM	IDEM	\$40 000 (FENU)	
	<p>Produit 3.5.4 : Les femmes, les adolescents, les enfants ainsi que les organisations communautaires de base participent aux processus de décision et de formulation des politiques et programmes et le volontariat local (OCB, GPF, ASC,...) est promu et soutenu pour l'implication des communautés dans la gouvernance locale</p>	PNUD, PVNU, UNICEF, PAM	Primature, Japon, France, USAID	\$50 000	\$50 000
	<p>Produit 3.5.5 : Les collectivités locales sont capables d'exercer leur compétences pour l'enregistrement universel à l'état civil.</p>	PNUD, UNIFEM, UNFPA, UNICEF, BM, UNESCO, PAM, FENU	Primature, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, MFFDS	\$30 000 (FENU) \$50 000	\$50 000
	<p>Produit 3.5.6 : Un plan de renforcement des capacités des élus locaux, du personnel d'appui et autres acteurs locaux est élaboré et mis en œuvre dans les zones de concentration du SNU</p>	PNUD, UNESCO UNFPA, PAM FENU, UNICEF	IDEM, Projet du Millénaire	\$40 000 (FENU) \$50 000	\$250 000

<p>Effet programme 1.2. Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (seuil en dessous de 392 CFA/jour, par adulte) -Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale -Recul de 30% de la féminisation de la pauvreté - Taux de sous emploi - Taux de chômage des 15-24/25-34 ans par sexe - Proportion de personnes traditionnellement exclues des mécanismes formels de protection sociale -Relevement du taux des femmes ayant une activité à forte valeur ajoutée -Adoption de lois permettant une prise en charge par la femme salariée de ses ayant droits -Mise en place de systèmes d'assurance et de mutuelles pour le secteur informel 	<ul style="list-style-type: none"> - Individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 57,1% (65,2% en milieu rural et 50,1% en milieu urbain) - 8,1% des dépenses totales des ménages 	<p>< 42 en 2011</p> <p>>8,1 en 2011</p>	<p>DSRP, Rapport suivi du DRSP/OMD</p> <p>ESAM II</p>
<p>Effet programme 1.3. La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage : 15% in 2006 -60 000 personnes en milieu rural (secteur agro-Sylvo-pastoral) couvertes par une mutuelle de santé - Inexistence de protection sociale pour les transporteurs routiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 21,8% national (63,3% en milieu rural, et 37,7% en milieu urbain) -Taux de chômage : 15% in 2006 -60 000 personnes en milieu rural (secteur agro-Sylvo-pastoral) couvertes par une mutuelle de santé - Inexistence de protection sociale pour les transporteurs routiers 	<p><10%</p> <p>180 000 en milieu rural en 2011</p> <p>50 000 transporteurs routiers en 2011</p>	<p>ESAM II</p> <p>DSRP</p> <p>Etude de faisabilité pour la mise en place d'un régime de protection sociale.</p> <p>Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'assurance maladie pour les travailleurs du secteur des transports routiers.</p>

<p>Effet programme 2.3. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, en particulier chez les groupes vulnérables et dans les zones les plus touchées, sont renforcées avec pour objectif de réduire le taux de prévalence (OMD 6)</p>	<p>- * Taux de prévalence du VIH parmi les femmes (15-49 ans) - * Taux de prévalence du paludisme - Taux de morbidité palustre (OMS) - Existence d'une loi sur le VIH/SIDA tenant compte des besoins spécifiques des femmes - Accès des femmes infectées aux antirétroviraux</p>	<p>0,9% (2005) A déterminer avec le PNLP</p>	<p>< 3%</p>	<p>EDS</p>
<p>Effet programme 2.4. L'accès universel à une éducation primaire de qualité pour les garçons et les filles sera atteint d'ici 2010 et 85% des enfants inscrits achèvent le cycle primaire (OMD 2 et 3) dans les zones de concentration du SNU</p>	<p>- * Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire - * Taux d'achèvement du cycle primaire - * Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire - Révision des manuels scolaires pour tenir compte de la dimension genre</p>	<p>82,2 % (2005) 52 % (2005) 0,95 % (2005)</p>	<p>100 % 85 % 1</p>	<p>Annuaire statistique Ministère de l'Education</p>
<p>Effet programme 2.5. Dans les zones de concentration du SNU le taux d'accès à l'eau potable aura atteint 80%, la situation de l'hygiène sera significativement améliorée et l'accès à un système d'assainissement adéquat aura doublé par rapport à 2005 (OMD 7)</p>	<p>- * Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable - * Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p>	<p>64 % en milieu rural et 85 % en milieu urbain (2004) 17 % en milieu rural et 57 % en milieu urbain (2004)</p>	<p>75% en milieu rural et 95 % en milieu urbain 40% en milieu rural et 67% en milieu urbain</p>	<p>Rapport Suivi OMD</p>

AXE STRATEGIQUE DE COOPERATION : 3) Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement

EFFET UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement

<p>Effet programme 3.1. Les capacités de pilotage et de suivi à l'échelle nationale des engagements dans la mise en oeuvre des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD) sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation du pilotage des cadres de référence en tenant compte des dimensions genre, droits humains et du développement durable -Un réseau et un dispositif de pilotage et suivi/évaluation sont mis en place 			
<p>Effet programme 3.2. Un environnement plus propice au développement axé sur le partenariat entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile ainsi que sur une gestion rationnelle et efficiente des finances publiques et de l'aide au développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Une implication accrue du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre des politiques et programmes -Capacité d'absorption de l'APD améliorée 			
<p>Effet programme 3.3. Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Adoption par l'ensemble des ministères du budget par programmes -Mise en œuvre par les ministères de la budgétisation sensible au genre -Décrets d'application pris, publiés et mis en œuvre -Une prise en compte effective de la problématique du genre et des droits humains lors de l'élaboration des projets et programmes 			

<p>Effet programme 3.4. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption, sont renforcées pour leur permettre d'assurer leurs missions efficacement</p>	<p>-Nombre d'assistants parlementaires recrutés et mis à la disposition de l'Assemblée Nationale -Rapidité dans le traitement des décisions de justice -Office de lutte contre la corruption fonctionnelle</p>			
<p>Effet programme 3.5. Les collectivités locales et les organisations communautaires de base ont les capacités et disposent des ressources suffisantes pour participer plus efficacement au processus de décentralisation et à la gestion du développement local</p>	<p>-Adoption par les collectivités locales de la budgétisation sensible au genre - Toutes les collectivités locales ciblées ont bénéficié de formations et disposent d'organes opérationnels pour la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local</p>	<p>-50% en milieu urbain et rural</p>	<p>80%</p>	<p>Lettre de politique de développement rural PNDL, CNDL</p>
<p>Effet programme 3.6. Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées</p>	<p>- 100% des élus locaux sont alphabétisés en langues nationales -Les responsables des organisations communautaires de base sont formés pour participer activement au processus de décentralisation</p>			

• : les indicateurs qui figurent dans le tableau sont des indicateurs nationaux. Les valeurs de la situation de référence et des cibles seront adaptées en fonction des zones d'intervention

ANNEXE III : LES EFFETS DES PROGRAMMES DU SNU ET DES DROITS HUMAINS

Effets des programmes du SNU	Droits humains
EP 1.1. : Capacités productives nationales améliorées	Droit au développement
E.P 1.2. Augmentation des revenus des groupes vulnérables	Droit à un revenu
EP 1.3. Création d'emploi et extension de la protection sociale	Droit à l'emploi ; Droit à la protection sociale
EP 1.4. Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la malnutrition	Droit à l'alimentation et à la nutrition
EP 1.5. Protection des groupes vulnérables contre toute forme d'abus, de violence et d'exploitation	Droit à la protection physique et morale ; Droit à la liberté d'expression ; Droit à la santé ; Droit à l'éducation ; Droit à la protection sociale ; Droit à l'alimentation et à la nutrition
EP 1.6. Durabilité des moyens d'existence et protection de l'environnement	Droit à un environnement sain et durable
EP 2.1. Meilleur accès aux services de santé de qualité	Droit à la santé
EP 2.2. Renforcement des capacités des femmes et des communautés pour l'accès aux services de santé	Droit à l'égalité entre les sexes ; Droit à la santé
EP 2.3. Prévention et prise en charge du VIH/SIDA et des endémies locales	Droit à la santé ; Droit des PVVIH à la non discrimination
EP 2.4. Meilleur accès à une éducation de base de qualité	Droit à l'éducation
EP 2.5. Meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement	Droit à l'eau potable ; Droit à un système d'assainissement
EP 3.1. Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD)	Droit au développement

<p>EP 3.2. Un environnement institutionnel plus propice au développement</p>	<p>Droit au développement</p>
<p>EP 3.3. Application affective des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes</p>	<p>Droit à l'application des droits humains ; Droit à l'égalité entre les sexes ; Droit à un environnement sain et durable</p>
<p>EP 3.4. Renforcement des capacités des institutions parlementaire, judiciaire et de lutte contre la corruption</p>	<p>Droits civils et politiques ; Droit à la justice ; Droit au développement</p>
<p>EP 3.5. Renforcement des acteurs locaux de la décentralisation et de la gestion du développement local</p>	<p>Droits civils et politiques ; Droit au développement ; Droit à l'état civil</p>
<p>EP 3.6. Prévention et gestion des crises, catastrophes naturelles et épidémies</p>	<p>Droit à la vie ; Droit à la protection civile ; Droit à la santé</p>

ANNEXE IV : LE CALENDRIER DE SUIVI-EVALUATION

		2008		2009		2010		2011	
		MICS IV		MICS V		MICS IV		MICS V	
Etudes/enquêtes	Systèmes de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Etude de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Etude de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine de la santé - Annuaire statistiques de l'Education - Bulletin épidémiologique VIH/SIDA - Système d'alerte précoce - Données de suivi des systèmes des autres secteurs - DevInfo - Observatoire Pauvreté - Cartographie de la vulnérabilité 				
	Evaluation	- Evaluation finale du PNDS	- Evaluation finale de UNDAF - Evaluation finale du PDIS - Evaluation finale DSRP	- Evaluation finale de UNDAF - Evaluation finale du PDIS - Evaluation finale DSRP	- Evaluation finale de UNDAF - Evaluation finale du PDIS - Evaluation finale DSRP	- Evaluation finale de UNDAF - Evaluation finale du PDIS - Evaluation finale DSRP			
Revues		<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle de UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue à mi-parcours UNDAF et/ou des programmes pays - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle de UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue finale de UNDAF - Réunions des groupes thématiques - Revue annuelle et/ou périodique sectorielle (PDIS, PDEF, DSRP, PNDL, VIH/SIDA) 				

